



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2024/11/25/5

portant sur

LA CONVERSION DES COMPTES COURANTS DETENUS PAR LA CCI NICE COTE D'AZUR AU SEIN DES SCI ARGILA ET ISN EN AUGMENTATIONS DE CAPITAL

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
du 25 novembre 2024*

PARTICIPANTS

Madame Nathalie AUGADE, Directrice départementale par intérim de la DDETS06, **Préfecture des Alpes-Maritimes**

Monsieur Jean-Marc BOUVET, Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE - Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Marie-Laure MALLEZ pour le Cabinet TRINTIGNAC et Monsieur Cyrille VERRIERE pour le Cabinet FCA, **Commissaires aux comptes**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédéric, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Christophe, MARIN Matthieu, MARIO Pierre, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PASTORELLI Nadège, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

44 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, DALBERA Renaud, DEBAISIEUX Jean-Marie, EBEL Jean-Marie, GAUTIER Philippe, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique, MASSÉ Philippe, SANTONI Lisa, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, BENMUSSA Thierry, BILLARD Philippe, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, MESSIKA Cyril, WIDUCH Jean-François, **Conseillers Techniques**



EXCUSES

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Madame BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membre du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALZINA Claude, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, LIZZANI Elisabeth, MESSINA Aurélie, PALLANCA Charles, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SEROUSSI Béatrice, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs FLORENCE Patrick, LABAT André, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, SABATIER Marion, THEIS James, **Membres Associés.**

Madame HIGUERO Valérie, **Conseillère Technique.**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Mesdames et Messieurs DUPHIL Thierry, MARTINON Martine, SALUSSOLIA Brigitte, **Membres Élus Titulaires.**

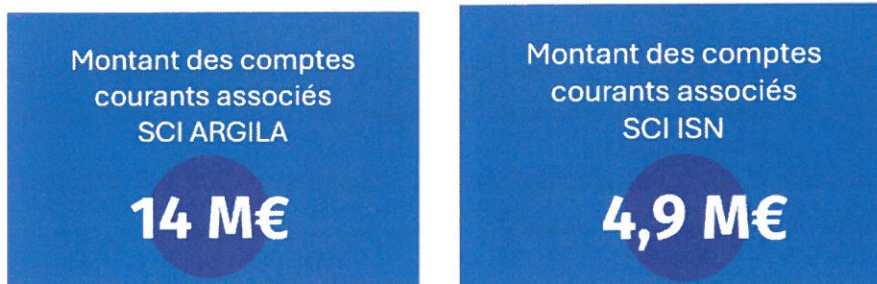
Mesdames et Messieurs ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELAERE Nicolas, DECROIX Jean-Pascal, GAROTTA Mathieu, GIBAUD Richard, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LEMETAYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, RASPOR Marc, SERVANT Lionel, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs BEHAR Claire, CAMY César, LAGRANGE Eric, LAPIERRE Nathalie, LAURENTI Thomas, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, PUY Michel, RAPIOR Blaise, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques.**



EXPOSE PREALABLE

La CCINCA souhaite convertir les comptes courants de ses filiales SCI ARGILA et SCI ISN en augmentations de capital.



SCI ARGILA : 14.000.000 € (quatorze millions d'euros)

SCI ISN : 4.900.000 € (quatre millions neuf cent mille euros)

Ces augmentations permettront de :

- **Renforcer les fonds propres.** Cette conversion vise à stabiliser les filiales en consolidant leur structure financière, renforçant ainsi leur position auprès des établissements de crédit lors de sollicitations bancaires pour la levée de dettes.
- **Réduire les charges financières.** En phase d'investissement, maintenir ces comptes courants entraînerait des charges financières inadaptées. Leur conversion réduit ces coûts et permet d'aligner les ressources sur le calendrier des projets.
- **Sécuriser le financement.** En intégrant ces apports au capital, la CCINCA renforce ses actifs et sécurise le financement nécessaire à la réalisation des investissements et à la concrétisation de nos engagements.

VUS :

- › L'article R 712-7-5° du Code de commerce ;
- › L'article 131 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- › L'avis favorable du Bureau en date du 04 novembre 2024 ;
- › L'avis favorable de la Commission des finances en date du 07 novembre 2024.

CONSIDERANT :

- ↳ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ↳ Que conformément à l'article 131 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, l'extension de prise de participation dans une structure tierce prend la forme d'une délibération soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de la CCINCA ;
- ↳ Que le Bureau et la Commission des finances ont rendu des avis favorables à la conversion des comptes courants détenus par la CCI Nice Côte d'Azur au sein des SCI ARGILA et ISN en augmentations de capital lors de leurs séances du 04 novembre 2024 et du 07 novembre 2024 ;
- ↳ Que conformément aux dispositions de l'article R712-7-5° du Code de commerce, les (...) extensions de participation financière dans des sociétés civiles ou commerciales (...) sont exécutoires dès qu'elles ont été approuvées par l'autorité de tutelle.



LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- ▶ **APPROUVENT** la conversion des comptes courants détenus par la CCI Nice Côte d'Azur au sein des SCI ARGILA et ISN en augmentations de capital au sein desdites SCI, à hauteur, respectivement, de 14M€ et 4,9M€ ;
- ▶ **AUTORISENT** le Président de la CCI Nice Côte d'Azur, ou toute personne dûment habilitée, à signer tout document juridique permettant la réalisation des opérations de conversion et d'augmentation de capital envisagées ;
- ▶ **CHARGENT** les services de la CCI Nice Côte d'Azur de toutes les démarches pour la bonne réalisation du présent avis.

Etant précisé que cette opération sera soumise à l'approbation de l'autorité de tutelle, conformément aux dispositions de l'article R712-7-5° du Code de commerce.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits :	62	Nombre de départs :	0
Nombre de participants au vote :	44 (<i>quorum : 32, atteint</i>)		
Nombre de votes exprimés :	42		

Abstention : 2 Contre : 0 Pour : 42

Nice, le 25 novembre 2024

La secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO